



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Exercice 2019-2020

Établi le 12 Décembre 2020 à Narbonne

Association Sui Generis, Siège social : 18 rue du Lion d'Or, 11100
Narbonne

La séance a débuté à 11h00, en ligne via Discord, en raison du contexte sanitaire.

Le Conseil exécutif a désigné comme Présidente de séance Mme Nathalie Thomé, Présidente de *Sui Generis* et comme Secrétaire de séance M. Lou Palop, Administrateur du Pôle Communication & Partenariat

LISTE DES PARTICIPANTS

Nombre de membres présents votants : 6

- Nathalie Thomé (Présidente)
- Yohan Bastart (Vice-Secrétaire Général)
- Lou Palop (Administrateur Pôle Communication & Partenariats)
- Adeline Froment (membre)
- Ambre Boudierlique (membre)
- Maëli Astruc (membre)

Nombre de membres représentés sur procuration (votants) : 2

- Maguelone Dupouy-Bossu (membre) *par Lou Palop*
- Nina Ferra (membre) *par Nathalie Thomé*

Nombre de membres absents et excusés (non-votants) : 3

- Scott Fougère (membre)
- Marie Femeli (membre)
- Thierry Stefanaggi (membre)

La Présidente de séance a confirmé avoir reçu l'ensemble des procurations en bonne et due forme.

ORDRE DU JOUR ADOPTE

- Accueil des participants et discours d'introduction de la Présidente
- Adoption de l'ordre du jour
- Bilan des activités de *Sui Generis*
- Bilan comptable
- Recomposition du Conseil Exécutif
- Discussion générale
- Discours de conclusion

BILAN DES ACTIVITES DE *SUI GENERIS*

Rapport moral et rapport des activités 2019/2020 (résumé)

Co-présenté par Mme Nathalie Thomé, Présidente de *Sui Generis*, et Lou Palop, Administrateur Pôle Communication & Partenariats.

L'année universitaire 2019/2020, marquée par les fortes perturbations dues à la crise sanitaire Covid 19 a été une session particulière pour l'Association *Sui Generis*, dont l'agenda habituel a été chamboulé. L'Équipe *Sui Generis* s'est vue contrainte de réorganiser ses projets pour l'année.

Traditionnellement prévu pour le mois de Juin, le **Concours de Plaidoiries *Pro Milone* édition 2020** a été annulé. Nous espérons pouvoir le reporter au second semestre 2020, mais après mûre réflexion et au regard des indisponibilités des structures d'accueil au regard des multiples reports d'événements dus à la COVID-19, nous avons fait le sage choix d'opter pour une année blanche au niveau du concours de plaidoiries. Le ***Pro Milone* revendra donc en 2021** pour une édition de haute volée avec des plaideurs, des coachs et des membres du jury on ne peut plus motivés et impliqués ! Les dates d'inscription et modalités de tenue de l'édition 2021 seront communiquées au 1^{er} trimestre 2021.

Quant à la publication de la ***Revue Sui Generis RSG 2020/1***, portant sur « **Créations et Droit** », initialement prévue cet été, puis reportée à la rentrée, est de nouveau décalée de quelques semaines, faute de mobilisation suffisante de l'ensemble des parties prenantes à ce projet dans les temps initialement requis (en raison du contexte actuel). Mais pas d'inquiétude, elle sera prête pour publication avant 2021.

Le thème de la ***RSG 2021/1*** a d'ores et déjà été annoncé fin novembre sur le site de l'association : "**L'indépendance stratégique de l'État dans un monde en mutation**". L'appel à contributions est ouvert.

La seule activité ayant eu lieu en présentiel pour cette session est la journée de mobilisation et solidarité pour le nettoyage de la plage du Barcarès, le 9 Février 2020, suite au passage de la tempête Gloria ayant touché les départements des Pyrénées-Orientales et l'Aude lors de la deuxième quinzaine de janvier. En l'espace de quelques heures, les volontaires de Sui Generis ont permis de ramasser plus de 50kg de déchets plastiques et ferrailles le long du rivage, qui n'avaient pas pu être collectés par les engins de déblayage.

La discussion a été déclarée ouverte et un échange s'est mis en place. Au-delà des commentaires sur les difficultés rencontrées et le rôle essentiel de certains membres pour faire aboutir nos projets, aucun orateur ne s'est prononcé sur des points plus précis du bilan d'activités.

La Présidente de séance a donc mis aux voix le rapport ainsi présenté.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Bilan comptable et financier (résumé)

Réalisé par Mme Nathalie Thomé, en lieu et place de la Trésorière de *Sui Generis*

Présenté par Mme Nathalie Thomé, en tant que Présidente de *Sui Generis*, au nom de la Trésorière.

Le bilan général du fonctionnement budgétaire réalisé par la trésorerie révèle un budget positif s'agissant des dépenses et recettes de l'Association. En effet, comme à son habitude, l'essentiel de l'apport financier de l'Association provient des cotisations des adhérents et de dons, dans une moindre proportion. Les seules dépenses de cette année relèvent du fonctionnement du site web (à titre principal : forfait de l'enregistrement du nom de domaine et inscription aux offres de plateforme *Wix*, avancé exceptionnellement par Lou Palop en juin 2020 pour l'année 2019/2020, en raison d'un problème de péremption de la carte bancaire initialement enregistrée. Cette somme de 196,74€ va être remboursée ce jour. Le solde des comptes de l'Association à la clôture de l'activité est stable par rapport à l'an passé : 285,76€ (482,50€ - 196,74€ pour le remboursement des frais de fonctionnement) . Il est cohérent avec la politique de tarifs peu élevés de cotisation étudiante défendue par l'Association ainsi que par le coût fonctionnel irréfragable du Concours *Pro Milone* et du site web.

Au même titre que lors de l'AG 2019, la Trésorerie et le Conseil exécutif ont considéré qu' « *au regard des buts et principes de l'Association et, prenant en compte la situation financière globalement difficile pour l'ensemble des membres étudiants, il n'apparaît pas opportun, pour le*

moment, d'augmenter le tarif de la cotisation annuelle. Il s'agit donc de conserver les dispositions actuelles ».

Les montants détaillés de cette cotisation sont les suivants :

Membres étudiants : 10 euros

Membres (et membres dirigeants, y compris étudiants) : 30 euros

Membre Association/Société : 75 euros (précédemment à 100 euros – montant abaissé en raison du contexte économique pour relancer les adhésions de cette catégorie de membres)

Membres bienfaiteurs : à partir de 100 euros

Le Conseil exécutif fixera, s'il l'estime nécessaire, des conditions particulières financières pour la participation au Concours *Pro Milone*.

Au regard du contexte économique, l'Association n'est actuellement toujours pas financièrement capacitaire pour autoriser, lors de la session suivante, une prise en charge des frais de déplacement des membres du jury ou encore des étudiants participant au Concours.

S'agissant enfin de la politique budgétaire projetée par l'Association, la Trésorerie – avec le soutien du Conseil exécutif – poursuit la sanctuarisation du système de cotisation des membres en proposant des mesures de contrôle, notamment par le biais de rappels et de possibilités de radiations, prévues par les Statuts. Il s'agit par ailleurs de continuer à lier la politique de cotisation avec une meilleure inclusion des anciens membres (notamment les ex-participants au Concours) dans les autres projets de l'Association pour permettre une pérennisation plus solide du fichier adhérent et des membres actifs et à jour de cotisation.

D'autre part, la Trésorerie et la Présidence ont à nouveau souligné la nécessité pour l'Association de mettre en œuvre la politique de partenariats financiers de l'Association telle qu'elle avait été définie lors de l'AG 2019 et complétée par les différentes impulsions du Conseil exécutif.

Au regard des challenges à relever sur le plan financier pour assurer le suivi et la stabilité des comptes, et permettre le développement des activités présentes et futures, la Présidence a proposé que la Trésorerie soit confiée à Mme Adeline Froment. Cela s'explique en termes d'indisponibilités de Mme Sarah Perié-Frey pour cette nouvelle saison.

A ce titre Mme Nathalie Thomé, indique à Mme Adeline Froment qu'il faudra qu'elle réétudie les termes du contrat bancaire de l'association et vérifie, si ce dernier comprend toujours une police d'assurance en responsabilité civile pour les activités de l'association. Le cas échéant, il faudra faire une étude de marché pour trouver l'offre de protection la plus adéquate au regard du volume d'activité de l'association et de nos capacités budgétaires. Mme Adeline Froment, en sa qualité de nouvelle Trésorière, devra prochainement se rendre à l'agence bancaire en

compagnie de Mme Nathalie Thomé pour procéder aux changements de signatures et procuration sur le compte.

La discussion a été déclarée ouverte. L'ensemble des membres présents ont approuvé notre volonté de maintenir un montant de cotisation accessible pour les étudiants ainsi que celle de développer notre activité auprès d'un certain nombre de donateurs potentiels..

Après avoir entendu la lecture du rapport budgétaire et financier, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, a donné quitus à la trésorière pour sa gestion de l'exercice 2019/2020, et valide le remplacement de Mme Sarah Perié-Frey par Mme Adeline Froment au poste de Trésorière de l'Association.

Recomposition du Conseil Exécutif (résumé)

En effet, en raison du contexte de crise globale qui a impacté l'association, et plus largement les individus qui la composent, nombre de membres du Conseil Exécutif n'ont pu répondre activement aux missions qui leur incombent, en dépit de plusieurs relances, et/ou n'ont renouvelé leur adhésions pour cet exercice. De fait, et pour parer à toute inertie fonctionnelle, et surcharge de mission pour les autres membres actifs, la Présidence actuelle, avec l'aval des membres votants a sollicité une recomposition du Conseil Exécutif. Cette démarche s'inscrit dans l'esprit de transmission voulu dès la création de l'association, et permet de redynamiser la structure et ses projets à venir.

Le Conseil exécutif était composé jusqu'alors par :

- ◆ Présidente : Mme Nathalie Thomé (Univ.)
- ◆ Vice-président : M. Pierre Ortet (Pro.)
- ◆ Vice-président : M. Pierre Gabriel Stefanaggi (à titre posthume) (Etu.)
- ◆ Secrétaire général : M. Alexandre Espeluque (Etu.)
- ◆ Vice-secrétaire : M. Yohan Bastart (Pro.)
- ◆ Vice-secrétaire : Mme Amandine Sala (Univ.)
- ◆ Trésorière : Mme Sarah Périé-Frey (Pro.)

La nouvelle composition proposée pour le Conseil Exécutif est la suivante :

- ◆ Présidente : Mme Maëli Astruc (Pro.)
- ◆ Vice-présidente : Mme Ambre Boudierlique (Pro. / Etu.)
- ◆ Présidente d'honneur : Mme Nathalie Thomé (Univ.)
- ◆ Secrétaire générale : Mme Maguelone Dupouy-Bossu (Etu.)

- ◆ Vice-secrétaire : M. Yohan Bastart (Pro.)
- ◆ Vice-secrétaire : Mme Nina Ferra (Univ. / Pro.)
- ◆ Trésorière : Mme Adeline Froment (Pro.)

Après avoir entendu cette volonté de recomposition du Conseil Exécutif et la présentation des candidatures, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, a donné quitus à ses anciens membres, et valide la nouvelle composition à l'unanimité.

DISCUSSION GENERALE

Résumé des interventions et discussions

Sur proposition de la Présidente de séance, et à l'unanimité, l'Assemblée générale a accepté d'entendre et de débattre sur certains points relatifs, à la prochaine édition du Concours de Plaidoiries, aux thématiques des prochaines revues étudiantes et expert, et l'organisation interne de l'Association.

S'agissant de l'organisation de la prochaine édition du Concours de Plaidoiries, Mme Nathalie Thomé, a évoqué le fait que nous étions en avance quant à la rédaction des cas, car ces derniers étaient prêts pour la session 2020 qui a été reportée à 2021. La sollicitation de la Mairie et la Présidence du TGI concernant les réservations de salle pour le *Pro Milone* 2021 devrait intervenir en janvier/ février 2021. Sur ce point elle s'engage à recontacter directement ces derniers dans les plus brefs délais pour poser des options sur la dernière semaine de mai, en rappelant que nous étions dépendant des calendriers des examens universitaires.

Mme Nathalie Thomé, rappelle que pour cette prochaine édition du Pro Milone 2021, le souhait est de faire participer à la fois les nouveaux étudiants et les anciens, afin d'avoir des équipes mixtes. L'idée est de renforcer la transmission entre les générations, et plus de fluidité dans le montage du concours. Les anciens bénéficient de l'expérience et des méthodes pour aider les nouveaux, tant dans la rédaction des mémoires que dans la phase de plaidoiries. La question reste ouverte quant à la mobilisation des anciens pour intégration dans les équipes (composer en fonction des disponibilités de chacun).

M. Lou Palop, propose également d'étudier la possibilité d'une solution de repli de façon virtuelle (ex : via Zoom), pour l'organisation du concours si les circonstances sanitaires ne nous permettaient pas à l'avenir de faire l'édition 2021 en présentiel. En effet, il ne serait pas concevable pour l'association et ses bénéficiaires de partir sur une éventuelle seconde année blanche sans concours de plaidoiries.

Concernant l'organisation interne, Mme Nathalie Thomé, appuyée par M. Lou Palop, évoque que des fiches de postes sont en cours d'édition et seront mises à disposition des membres du Conseil Exécutif afin que chacun / chacune connaisse exactement le périmètre de ses missions, et que le travail d'équipe soit fluidifié et renforcé. Par ailleurs, l'ensemble des personnes concernées recevront par mail l'ensemble des bases documentaires et codes d'accès aux différents outils qui leur reviennent pour mener à bien leur missions.

Concernant la composition du comité éditorial de la Revue, conformément au souhait de Mme Nathalie Thomé de passer en mode « Présidence d'honneur », son rôle au niveau du comité éditorial de la revue est désormais celui de Directrice de Publication honoraire. Le rôle de Directrice de Publication est ainsi dévolu à Mme Maëli Astruc, en sa qualité de Présidente de l'Association Sui Generis. Conformément aux décisions prises lors de la précédente AG, M. Pierre Gabriel Stefanaggi, en reste le rédacteur en chef à titre posthume, et M. Rémy Carrasco en demeure le Rédacteur en Chef Adjoint. M. Lou Palop demeure, comme souhaité par Pierre Gabriel Stefanaggi, à la coordination du comité éditorial.

S'agissant des questions d'organisation interne, M. Lou Palop, en tant Administrateur du Pôle Communication & Partenariats, rappelle la difficulté à assurer seul l'ensemble des tâches qui lui incombent statutairement. Il en profite pour annoncer qu'il s'adjoindra l'assistance de Mme Maguelone Dupouy-Bossu pour l'épauler dans ses missions, conformément à l'article 29-2 des Statuts. Sur ce point Mme Thomé Nathalie précise que les liens seront renforcés entre le Pôle Communication & Partenariats et Mme Adeline Froment - à la Trésorerie - notamment s'agissant de la recherche de partenaires financiers.

Il est rappelé à l'ensemble des membres de Sui Generis que tout contact avec de potentiels partenaires (financiers et non financiers) sont les bienvenus. Ils sont invités à en référer auprès de la Présidence et/ou du Pôle Communication & Partenariats.

Le mot de la fin est donné à Mme Maëli Astruc, nouvelle Présidente de l'Association Sui Generis, qui se réjouit d'avance des beaux projets à venir et de la mobilisation active de la nouvelle équipe.

La Présidente de séance a mis aux voix l'ensemble des propositions faites durant la discussion générale. Ces dernières ont été adoptées à l'unanimité.

Au nom de l'Assemblée Générale de l'Association Sui Generis, Les membres présents et votants¹:

Mme Nathalie Thomé (Présidente)
M. Yohan Bastart (Vice-Secrétaire Général)
M. Lou Palop (Administrateur Pôle Communication & Partenariats)
Mme. Adeline Froment (membre)
Mme. Ambre Boudierlique (membre)
Mme. Maëli Astruc (membre)
Mme. Maguelone Dupouy-Bossu (membre) représentée par M. Lou Palop
Mme. Nina Ferra (membre) représentée par Mme Nathalie Thomé

Fait le 12 Décembre 2020 à Narbonne

¹ Les noms et qualités des membres votants ainsi listés constituent des signatures numériques officielles approuvées par lesdits membres. Cette approbation a fait l'objet d'un document papier signé le 12 décembre 2020 et conservé par le Secrétariat Général.

FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Mme Nathalie Thomé (Présidente de séance) déclare la séance levée à 11h45.

Fait à Narbonne

Le 12 Décembre 2020

Signatures numériques²

La Présidente de séance :

Mme Nathalie Thomé

Le Secrétaire de séance :

M. Lou Palop

² Ces signatures numériques officielles ont été approuvées par lesdits membres. Cette approbation a fait l'objet d'un document papier signé le 12 décembre 2020 et conservé par le Secrétariat Général.

Retrouvez-nous sur www.suigeneris-asso.com

